

La loi Toubon : 20 ans déjà !

Activité 1 – Répondez aux questions du quiz suivant en entourant la réponse qui vous semble correcte.

1. Selon la loi Toubon de 1994, la langue française est la langue
 - A. du travail, de l'enseignement et de la communication au sein de la France métropolitaine
 - B. de la République française
 - C. officielle de France

2. Selon la loi Toubon, les citoyens français ont le droit
 - A. de parler des langues autres que le français
 - B. de parler des langues autres que le français en Europe
 - C. d'employer la langue française dans le territoire de la République

3. En France, l'usage du français assure
 - A. la possibilité de s'exprimer dans une langue parlée par 99,9% des personnes vivant dans le pays
 - B. la possibilité de s'exprimer dans une langue partagée par tout le monde
 - C. l'égalité pour tous, au-delà de toute origine ou condition

4. La loi de 1975
 - A. visait à la rédaction des contrats de travail en français
 - B. a été abrogée par la loi Toubon
 - C. concernait la vie de l'entreprise en général

5. Selon Mme Tasca, l'application de la loi Toubon en matière d'enseignement et de recherche
 - A. n'est pas complète
 - B. est réelle
 - C. est solide

6. Selon M. Dubois, l'application de la loi Toubon
 - A. couvre tous les domaines de la vie publique en France
 - B. vise à imposer une traduction au sein des entreprises
 - C. est en général assez réussie

7. Selon M. Dubois, la tendance à utiliser des termes d'origine anglo-américaine
 - A. a été éliminée par la loi Toubon
 - B. a été réduite par la loi Toubon
 - C. n'a pas été arrêtée par la loi Toubon

8. Selon les interviewés, le discours autour de la défense de la langue française doit être pensé dans une logique
 - A. conservatrice, de primauté du français
 - B. plurilingue, de reconnaissance de la diversité linguistique
 - C. protectionniste, de défense de la langue française contre l'anglais

Activité 2 – Complétez les phrases suivantes à partir de l'entretien :

1. La loi du 4 août 1994 la langue française en langue de travail, de l'enseignement et de la communication.
2. La langue française est, par définition, « » .
3. Le terme employé par Mme Tasca pour se référer aux barrières imposées à l'enseignement et à la recherche est « ».
4. Pour signaler que l'application de la loi Toubon est en partie réussie, M. Dubois emploie l'expression :
5. La loi Toubon a imposé une traduction des et des en langue française.
6. Selon M. Dubois, d'un point de vue juridique, l'application des dispositions de la loi Toubon est loin
7. Le terme utilisé pour se référer à la tentative de limiter la propagation des termes d'origine anglo-américaine est « ».
8. Dans les années 1992-1993, c'est la gauche qui relatif à la loi Toubon.
9. Selon M. Cerquiglini, l'aspect principal de la loi Toubon est de faire
10. M. Toubon rappelle que le droit fondamental au français réside dans le fait de

Activité 3 – Choisissez la solution correcte parmi celles qui sont proposées à partir du document :

1. La loi du 4 août 1994 loi Toubon.
 - a. est dit
 - b. édite
 - c. est dite
2. On a le droit au français en France et cette loi
 - a. l'a rappelée
 - b. l'a appelé
 - c. l'a rappelé
 - d. l'a rappélé
3. Le français est un droit fondamental parce que l'égalité entre tous.
 - a. c'est ce qui est sûr
 - b. c'est ce qui assure
 - c. c'est ceux qui assure
 - d. c'est ce qui rassure
4. La loi Toubon a une évolution réelle en ce qui concerne la vie de l'entreprise.
 - a. apporté
 - b. porté
 - c. remporté
5. La loi Toubon a posé des garde-fous qui ne sont pas toujours aussi solides que je le
 - a. souhaiterai
 - b. souhaitais
 - c. souhaiterais

6. La loi Toubon est inscrite dans une de plurilinguisme.
- visé
 - avisée
 - visée
7. Demain, plus aucune autre langue, ni le français, ni l'allemand, ni l'espagnol
- n'existeront
 - n'existeront
 - existerons
 - existeront
8. Ce droit fondamental, il est fait de la possibilité de pouvoir l'utilisation du français.
- déclamer
 - réclamer
 - reclamer
 - réclamé

Activité 4 – Complétez la dernière partie du document avec les éléments manquants :

Jacques Toubon : Cette loi, elle a surtout de faire que notre...la France et notre société a pu continuer à s'exprimer d'une certaine manière, a pu continuer par exemple à des politiques culturelles. Le combat pour la langue française du combat pour l'..... culturelle et pour la diversité culturelle et linguistique. Donc, que, on a le sentiment que, dans les élites dirigeantes, il y a mais, on demande aux Français, dans les sondages, par exemple, est-ce qu'..... leur langue, est-ce qu'..... leur langue, ils répondent oui. Le paysage français est encore largement notre langue et pas par une uniformisation, , totalement anglophone.